

## DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRECommunauté Territoriale  
Sud Luberon

Date de publication :

Date de convocation : 28 mars 2024  
Date d'affichage : 28 mars 2024

Séance du 10 avril 2024

Nombre de membres :  
Afférents au Conseil Communautaire : 41  
En exercice : 41  
Qui ont pris part à la délibération : 31  
Nombre de voix exprimé : 39

L'an deux mille vingt-quatre et le dix avril,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert Tchobdrenovitch, Président,

**Présents** : Robert Tchobdrenovitch, Pierre Aubois, François Bonnet, Jean-Luc Borel, Jean-Marc Brabant, Alain de Villebonne, Mariane Domeizel, Rose-Marie Dumontier, Marc Duval, Philippe Egg, Mylène Garcin, Alain Gouirand, Valérie Grange, Jean-Paul Grouiller, Alain Gueydon, Geneviève Jean, Franck Laroche, Séverine Maugan-Curnier, Eve Maurel, Josianne Maurin, Jacques Natta, Josiane Panattoni, Brigitte Pascal-Freytag, Joëlle Richaud, Gregory Risbourg, Jean-Louis Robert, Richard Rouzet, Nicolas Salerno et Catherine Serra,

**Procurations de** : Géraud de Sabran-Pontevès à Jean-Louis Robert, Emma Léon à Séverine Maugan-Curnier, Emilie Bastié à Jean-Marc Brabant, Marc Jaubert à Valérie Grange, Anne-Marie Dauphin à Philippe Egg, Jacques Decuignières à Eve Maurel, Romain Brette à Rose-Marie Dumontier, Bernadette Vitale à Robert Tchobdrenovitch

**Absents et excusés** : Céline Alarcon, Serge Robin, Karine Mouret est supplée par Brigitte Pascal-Freytag.

Madame Catherine Serra est nommée secrétaire de séance

Objet de la délibération n°2024-043  
Budget Général – Vote du Budget Primitif 2024

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu la délibération n°2024-019 du 28 février 2024 portant approbation du compte administratif 2023 ;  
Vu la délibération n°2024-030 du 14 mars 2024 actant du déroulé du Débat d'Orientation Budgétaire ;  
Vu la nomenclature M57 ;  
Vu les statuts de COTELUB ;

Considérant ce qui suit :

Après avoir été présenté par nature et après avoir rappelé que le budget est voté par chapitres globalisés pour la section de fonctionnement et par chapitres d'opération pour la section d'investissement, le budget est soumis au vote du conseil communautaire.

Il est précisé que les recettes d'investissement, en application du principe de la non-affectation des recettes, sont présentées pour information par opération mais votées par chapitre.

Le budget primitif de l'exercice 2024 se présente comme suit :

- L'équilibre en section Fonctionnement : 20 999 535,17 €
- L'équilibre en section Investissement : 9 336 438,01 €

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS			II A
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	DEPENSES	RECETTES
		4 430 054,49	7 372 637,69
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	4 906 383,52	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 1 963 800,32
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		9 336 438,01	9 336 438,01
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	DEPENSES	RECETTES
		20 999 535,17	15 762 204,18
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 5 237 330,99
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		20 999 535,17	20 999 535,17
TOTAL DU BUDGET (4)		30 335 973,18	30 335 973,18

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- De voter par nature le budget primitif de COTELUB pour l'année 2024 :
  - Pour la section de fonctionnement au niveau des chapitres globalisés ;
  - Pour la section d'investissement :
    - Au niveau des chapitres,
    - Au niveau des chapitres « opérations d'équipement »
- D'adopter le budget primitif 2024 de COTELUB tel qu'il a été présenté ci-dessus et joint à la présente,
- De l'autoriser à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

- **De voter** par nature le budget primitif de COTELUB pour l'année 2024 :
  - Pour la section de fonctionnement au niveau des chapitres globalisés ;
  - Pour la section d'investissement :
    - Au niveau des chapitres,
    - Au niveau des chapitres « opérations d'équipement »
- **D'adopter** le budget primitif 2024 de COTELUB tel qu'il a été présenté ci-dessus et joint à la présente,
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

Par :

39 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Catherine Serra  
Secrétaire de séance



Robert Tchobodrenovitch  
Président

